

ONTARIO REGIONAL OFFICE – BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO
80, promenade Commerce Valley Drive East/Est, Markham, ON L3T 0B2

NOTE DE SERVICE

Aux: Président(e)s des sections locales des conseils scolaires et personnel du SCFP national affecté à ce secteur

Du: Groupe de travail sur la violence du CSCSO

Date: Le 20 août 2026

Objet: **Ressources et conférence du SCFP sur la santé psychologique et la sécurité au travail**

La hausse des incidents de violence et de harcèlement en milieu de travail, ainsi que leurs répercussions sur les travailleuses et travailleurs de l'éducation, font l'objet de plusieurs [rapports](#). L'invalidité à court et à long terme, les traumatismes et l'épuisement professionnel sont les conséquences directes des dommages psychologiques causés par ces risques évitables. D'autres facteurs, sur lesquels l'employeur exerce un contrôle direct, sont aussi à l'origine de ces préjudices. Ces facteurs psychosociaux comprennent, entre autres, **une charge de travail excessive, un rythme de travail insoutenable, l'absence de reconnaissance ou de récompense, un soutien insuffisant de la part des supérieur(e)s hiérarchiques et un manque de contrôle sur la manière dont le travail est effectué**. Trop souvent, il faut des années pour reconnaître les effets cumulés des risques psychosociaux et s'en remettre.

Malheureusement, nombreux sont ceux(elles) qui pensent que les facteurs psychosociaux « **font partie du métier** » ou qu'ils font partie intégrante de la culture d'entreprise. S'il est peut-être impossible d'éliminer toutes les menaces sur le lieu de travail, nous pouvons traiter les risques psychosociaux comme n'importe quel autre risque. En d'autres termes, ils peuvent être identifiés, évalués afin de déterminer leurs effets sur les travailleuses et travailleurs, éliminés ou maîtrisés, puis faire l'objet d'un suivi pour vérifier si les mesures de contrôle sont efficaces pour prévenir les préjudices. En Ontario, les employeurs ont des obligations légales visant à garantir des conditions de travail sûres et saines, quel que soit le lieu de travail.

Alors que le gouvernement de l'Ontario tarde à imposer des obligations spécifiques aux employeurs et aux superviseur(e)s lorsqu'il s'agit d'évaluer et d'atténuer les risques psychosociaux, des organisations, dont le SCFP, ont développé des ressources et des conseils à l'intention des employeurs, des travailleuses et travailleurs, ainsi que des comités et des représentant(e)s en santé et sécurité, afin de protéger la santé et la sécurité psychologiques des travailleuses et travailleurs. Vous trouverez quelques-unes de ces ressources ci-dessous.

Certaines de ces ressources s'appuient sur la norme [CAN/CSA Z 1003, Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail](#). Bien qu'elle soit considérée comme la référence absolue dans son domaine, sa mise en œuvre pose des défis techniques. C'est pourquoi les principes qui y sont énoncés servent à développer d'autres stratégies en matière de santé et de sécurité psychologiques au travail.

Depuis plusieurs années, le SCFP développe des ressources et des conseils en matière de santé et de sécurité psychologiques (SSP) qui constituent la [trousse en santé et sécurité psychologiques](#). Celle-ci a été officiellement lancée à l'automne 2025. Voici quelques-unes des ressources qui y sont contenues :

- [Lignes directrices pour santé et sécurité psychologiques](#) – Un document d'orientation qui pose les jalons permettant de faire le lien entre les facteurs de stress liés au travail, les répercussions des troubles liés au stress sur le bien-être mental et les stratégies visant à rétablir des conditions de travail sûres et saines pour le bien-être psychologique. Il comprend un aperçu des risques psychosociaux et des stratégies d'atténuation efficaces conçues pour que le lieu de travail soit sûr et sain pour tous(toutes).
- [Sondage sur les facteurs de risques psychosociaux en milieu de travail](#) – L'une des premières étapes pour lutter contre les risques psychosociaux consiste à les identifier. Un sondage sur le lieu de travail fait partie intégrante de ce processus d'identification. Cette fiche d'information explique les stratégies permettant de réaliser un sondage efficace et comment utiliser les résultats pour apporter des changements.
- [Incidents critiques et stress associé](#) – Cette fiche d'information décrit les incidents critiques, leur impact sur les travailleuses et travailleurs, les mesures préventives et les moyens de réagir face à des événements traumatisants.
- [Programmes de soutien par les pair\(e\)s](#) – Cette fiche d'information décrit les programmes de soutien par les pair(e)s et explique comment ils sont susceptibles d'aider les membres confronté(e)s à des incidents critiques ou à un événement traumatisant.

Il existe également des fiches d'information sur [le surmenage](#), [le stress professionnel](#), [la résilience](#) et [le bien-être au travail](#).

La trousse comprend en outre des conseils utiles sur la manière dont les membres et les représentant(e)s syndicaux(syndicales) peuvent soutenir leurs collègues : [Avoir des conversations difficiles au travail, plus facilement](#) et [Parler de santé mentale aux membres](#).

Dans le cadre de l'Année de la santé et de la sécurité, le SCFP national, avec le soutien du SCFP-Ontario, organisera une conférence axée sur la santé et la sécurité psychologiques. Intitulée « Du stress à la force : sommet sur le bien-être des travailleurs », cette conférence accueillera des intervenant(e)s et des panélistes qui partageront des exemples de réussite et des stratégies visant à garantir un milieu de travail psychologiquement sain et sûr grâce à la prévention, à l'intervention et à la postvention.

La conférence aura lieu du 17 au 20 novembre 2026 à Niagara Falls. Pour en savoir plus, consultez la [page « Calendrier des événements » du SCFP-Ontario](#).

Autres ressources sur la santé mentale au travail :

[Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)

[Occupational Health Clinics for Ontario Workers Inc.](#)

[Changer les mentalités – Commission de la santé mentale du Canada](#)